



REGLEMENT INTERIEUR

A L'INTERIEUR (SAE de Morez ou salle de bloc de Lonchaumois) :

- L'accès au mur d'escalade, à la salle de bloc, ainsi qu'aux activités du club est strictement limité aux possesseurs d'une licence FFME.
- Chaque licencié peut retrouver des informations sur le fonctionnement et les activités par voie d'affichage au gymnase ou sur la page Facebook Instagram du club.
- Grimper dans le gymnase de Morez, ou dans la salle de bloc de Lonchaumois, n'est possible qu'en la présence du responsable de créneau désigné ou de son remplaçant.
- Pour les entrainements libres, les enfants doivent être accompagnés et assurés par un responsable légal.
- Les mineurs, sous la responsabilité d'un éducateur du club, sont tenus de respecter les règles de discipline et de sécurité. Tout manquement peut entraîner une exclusion temporaire voir même définitive du club.
- L'âge minimum requis pour être licencié au club est de 5 ans.
- Le club s'octroie la possibilité de limiter le nombre de grimpeurs présents à la séance par souci de capacité de la structure ou le nombre de cadres.
- Dans le gymnase de Morez, la pratique de l'escalade sans corde est strictement limitée sur les pans, les frontons de bloc ou sur le mur à une hauteur inférieure à 2m50. Dans ces 3 cas, des tapis de réception doivent être méticuleusement disposés.
- Chaque pratiquant doit confectionner son nœud d'encordement (nœud de huit + nœud d'arrêt) directement sur son baudrier, sans mousqueton intermédiaire.
- A chaque utilisation de la corde, le nœud en bout de corde est obligatoire. L'utilisateur d'une corde doit la lover puis la ranger en fin de sa séance.
- Le matériel personnel minimum requis est 1 baudrier, 1 paire de chausson d'escalade, 1 dispositif d'assurage de type réverseau et 1 mousqueton à vis.
- L'escalade en tête est réservée aux personnes confirmées. Le mousquetonage systématique, dans l'ordre, de tous les points d'assurage est obligatoire.
- Toutes modifications de voie sont à l'initiative du club.
- L'utilisation de magnésie est à limiter fortement. Il est demandé à chaque grimpeur de nettoyer et brosser régulièrement les prises. Quand de la magnésie se renverse dans la salle, il faut nettoyer.
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel ou d'effets personnels.

A L'EXTERIEUR (Falaise) :

- Pour toute sortie en falaise, le port du casque est obligatoire pour les mineurs et fortement recommandé pour les adultes.
- Le matériel personnel minimum requis est 1 baudrier, 1 paire de chausson d'escalade, 1 dispositif d'assurage de type seau, 2 mousquetons à vis, 1 longe simple et 1 casque.
- Le transport des enfants sur site naturel est assuré par les parents.
- Les personnes participant aux sorties payantes sont tenues de verser des arrhes avant une date limite. En cas de désistement moins d'une semaine avant la sortie, les arrhes resteront acquies.
- Sorties de l'école d'escalade : la présence des parents est souhaitée.
- Sortie club : les mineurs sont bienvenus si un adulte accepte d'être responsable sur place.

CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT :

- Ne pas déplacer la victime.
- Appeler le 15 (fixe ou sur le combiné du gymnase) ou le 112 (mobile).
- Prévenir le président du club.